



## Ordonnance de télécom CRTC 2010-340

Version PDF

Ottawa, le 3 juin 2010

Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
TBayTel	159	le 25 mai 2010	le 9 juin 2010

Secrétaire général